

Date de convocation : 10 mars 2026.

PRÉSENTS : Mme Armelle CHAPALAIN, Présidente, M. Pascal VAUZELLE, Vice-Président, M. Nicolas LHERBIER, Mme Valérie MICHEL et M. Michel VRAY.

ABSENTS EXCUSES : M. Antoine SANTERO, Mme Nadine CALVES, M. Jean-Dominique GILLIS et Mme Rolande REBYFFE.

POUVOIRS : de Mme Nadine CALVES à Mme Armelle CHAPALAIN
et de M. Jean-Dominique GILLIS à M. Michel VRAY.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00.

La séance se déroule en présentiel dans le lieu habituel des réunions, au Groupement de Services Publics, sis 1 avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam.

Madame la Présidente donne lecture aux membres du Comité Syndical de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- I- I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
- II- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026 :
- III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :
- IV- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :
- V- 1018^{ème} OPERATION – AVENUE DE L'OISE A PARMAIN – ALLEE DES MARRONNIERS A L'ISLE-ADAM : DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE :
- VI- POINT SUR LES TRAVAUX :
- VII- QUESTIONS DIVERSES :

Le Comité syndical a opté, pour l'ensemble des points soumis à l'ordre du jour listés ci-dessus, le vote à main levée.

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est rappelé à l'assemblée qu'elle doit choisir, en début de séance, l'un de ses membres afin d'assurer cette fonction.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical désignent à l'unanimité M. Pascal VAUZELLE, comme secrétaire de séance.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	7	0	0

II. LECTURE ET APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le projet de procès-verbal de la réunion du 12 février dernier a été transmis avec la convocation de la présente réunion.

A ce jour, aucune requête de modification, correction ou insertion de propos ne sont parvenues au SIAEP, Mme la Présidente demande aux conseillers s'ils ont des observations.

Le procès-verbal est donc arrêté et adopté, à l'unanimité des membres présents le 12 février 2026, sans aucune correction ou modification. Il sera affiché et mis à la disposition du public dans la semaine.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	5	0	0

III. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente informe l'assemblée que, depuis la dernière réunion du comité syndical, aucune décision n'a été prise sur le fondement de sa délégation.

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Délibération n°5_2026 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 30/03/26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation d'une proposition de Budget Primitif 2026 par Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2026 du SIAEP de la Région de l'Isle-Adam par chapitre, d'un montant total de 3 511 611.64 €, équilibré section à section, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- 1 587 993.72 € en section de fonctionnement,

- et 1 923 617.92 € en section d'investissement,

Exprimé en Euro

- Les dépenses de la section de fonctionnement :**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	142 071,00	0,00	107 005,00	107 005,00	107 005,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 345,00	0,00	2 545,00	2 545,00	2 545,00
014	Atténuations de produits	460 000,00	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 056,00	0,00	29 756,00	29 756,00	29 756,00
Total des dépenses de gestion des services		634 472,00	0,00	411 306,00	411 306,00	411 306,00
66	Charges financières	88 092,35	0,00	76 464,16	76 464,16	76 464,16
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		722 564,35	0,00	487 770,16	487 770,16	487 770,16
023	Virement à la section d'investissement (6)	658 050,96		700 223,56	700 223,56	700 223,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 058 050,96		1 100 223,56	1 100 223,56	1 100 223,56
TOTAL		1 780 615,31	0,00	1 587 993,72	1 587 993,72	1 587 993,72

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 587 993,72

• **Les recettes de la section de fonctionnement :**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 477 000,00	0,00	1 473 680,00	1 473 680,00	1 473 680,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 240,88	0,00	89 313,72	89 313,72	89 313,72
Total des recettes de gestion des services		1 531 240,88	0,00	1 562 993,72	1 562 993,72	1 562 993,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 531 240,88	0,00	1 562 993,72	1 562 993,72	1 562 993,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		1 556 240,88	0,00	1 587 993,72	1 587 993,72	1 587 993,72

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 587 993,72
---	---------------------

• **Les dépenses de la section d'investissement :**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	33 500,00	33 500,00	33 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement	3 540 208,19	995 000,00	444 893,59	444 893,59	1 439 893,59
Total des dépenses d'équipement		3 630 208,19	995 000,00	488 393,59	488 393,59	1 483 393,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	449 000,00	0,00	415 224,33	415 224,33	415 224,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		449 000,00	0,00	415 224,33	415 224,33	415 224,33
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 079 208,19	995 000,00	903 617,92	903 617,92	1 898 617,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	322 303,35		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		347 303,35		25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		4 426 511,54	995 000,00	928 617,92	928 617,92	1 923 617,92

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 923 617,92
---	---------------------

• **Les recettes de la section d'investissement :**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 335 154,97	261 743,61	561 650,75	561 650,75	823 394,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 335 154,97	261 743,61	561 650,75	561 650,75	823 394,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	787 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	322 303,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 109 986,65	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 445 141,62	261 743,61	561 650,75	561 650,75	823 394,36
021	Virement de la section d'exploitation (4)	658 050,96		700 223,56	700 223,56	700 223,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	322 303,35		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 380 354,31		1 100 223,56	1 100 223,56	1 100 223,56
TOTAL		3 825 495,93	261 743,61	1 661 874,31	1 661 874,31	1 923 617,92

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 923 617,92
---	---------------------

et **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	7	0	0

V. 1018^{ème} OPERATION – AVENUE DE L'OISE A PARMAN – ALLEE DES MARRONNIERS A L'ISLE-ADAM : DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE :

1. AVENUE DE L'OISE A PARMAN

Délibération n°6_2026 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 30/03/26

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam dispose de la compétence eau potable de la Région de l'Isle-Adam. Sa seule ressource pour l'exploitation de ce service public est la surtaxe appliquée sur les consommations d'eau potable des usagers. Cette dernière est de 1.5021 €/m³ d'eau consommé.

Le SIAEP, afin d'apporter un service performant à ses usagers, s'astreint à entreprendre chaque année des programmes de travaux à hauteur de 1 500 000 € HT. Ces derniers consistent en la réhabilitation des canalisations d'eau potable et des branchements particuliers et sont définis en fonction de l'âge des canalisations, leur état et du nombre d'interventions effectuées pour fuite par le Délégué.

Madame la Présidente sollicite l'aval de l'assemblée pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention auprès de Conseil départemental du Val d'Oise.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le guide « Val d'Oise territoires » pour l'année 2025 et notamment le volet relatif à l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ENTREPRENDRE** la réhabilitation de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers, avenue de l'Oise à Parmain, constituant la 1018^{ème} opération – Oise
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise l'octroi d'une aide financière, à hauteur du taux maximum autorisé, pour la réalisation de l'opération,
- **ET S'ENGAGE À :**
 - **RÉALISER** le projet sous la maîtrise d'ouvrage du SIAEP de la Région de l'Isle-Adam,
 - **PRENDRE EN CHARGE** le différentiel, le cas échéant, entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement accordé,
 - **et FINANCER** l'intégralité de l'opération sur ses fonds propres si les subventions relatives à l'opération ne lui étaient pas attribuées.

Enfin, les membres du Comité Syndical autorisent Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	7	0	0

2. ALLEE DES MARRONNIERS A L'ISLE-ADAM :

Délibération n°7_2026 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 30/03/26

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam dispose de la compétence eau potable de la Région de l'Isle-Adam. Sa seule ressource pour l'exploitation de ce service public est la surtaxe appliquée sur les consommations d'eau potable des usagers. Cette dernière est de 1.5021 €/m³ d'eau consommé.

Le SIAEP, afin d'apporter un service performant à ses usagers, s'astreint à entreprendre chaque année des programmes de travaux à hauteur de 1 500 000 € HT. Ces derniers consistent en la réhabilitation des canalisations d'eau potable et des branchements particuliers et sont définis en fonction de l'âge des canalisations, leur état et du nombre d'interventions effectuées pour fuite par le Délégué.

Madame la Présidente sollicite l'aval de l'assemblée pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention auprès de Conseil départemental du Val d'Oise.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le guide « Val d'Oise territoires » pour l'année 2025 et notamment le volet relatif à l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ENTREPRENDRE** la réhabilitation de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers, allée des Marronniers, constituant la 1018^{ème} opération – Marronniers
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise l'octroi d'une aide financière, à hauteur du taux maximum autorisé, pour la réalisation de l'opération,
- **ET S'ENGAGE À :**
 - **RÉALISER** le projet sous la maîtrise d'ouvrage du SIAEP de la Région de l'Isle-Adam,
 - **PRENDRE EN CHARGE** le différentiel, le cas échéant, entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement accordé,
 - **et FINANCER** l'intégralité de l'opération sur ses fonds propres si les subventions relatives à l'opération ne lui étaient pas attribuées.

Enfin, les membres du Comité Syndical autorisent Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	7	0	0

VI. POINT SUR LES TRAVAUX :

Madame la Présidente cède la parole à M. Dimitri PERROUX, du cabinet DnA Consult, maître d'œuvre du SIAEP.

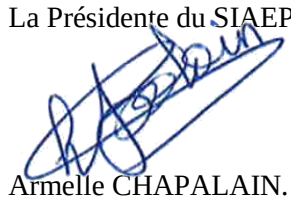
Il informe l'assemblée que les travaux 2026 vont débuter le 30 mars prochain par l'avenue de l'Oise à Parmain puis l'allée des Marronniers à l'Isle-Adam.

Les travaux relatifs à la mise en service du forage CASSAN3 sont en cours de finalisation.

VII. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19h00.

La Présidente du SIAEP,



Armelle CHAPALAIN.



Le secrétaire de séance,

Pascal VAUZELLE.

Le présent procès-verbal sera arrêté lors de la séance ordinaire du Comité Syndical du 17 avril 2026, à l'unanimité des membres présents le 19 mars 2026.